

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1741>

**Pays Basque : Grève générale pour
protester contre les dernières mesures
antiouvrières et antisociales du
gouvernement d'Euros; extrême**

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : lundi 5 mars 2012

Mis à jour le : lundi 5 mars 2012

droite du Parti Populaire

- Actualité -

UGTG.org

NO MORE ATTACKS ON THE WORKING CLASS ! THE BASQUE COUNTRY SAYS NO TO THE LABOUR REFORM

29 MARCH GENERAL STRIKE IN THE BASQUE COUNTRY

ASSEZ D'ESPAGNE "AGRESSION À LA CLASSE TRAVAILLEUSE LE PAYS BASQUE DIT NON À ESPAGNE LA REFORME DU TRAVAIL

29 MARS GREVE GENERALE AU PAYS BASQUE

La dernière réforme du travail, adoptée par décret, représente une agression à part entière avec de graves conséquences pour toute la classe travailleuse. D'une part, elle concerne les personnes qui ont un emploi car elle établit des mécanismes qui affecteront non seulement les nouveaux contrats mais aussi les anciens et d'autre part, elle touche les personnes à la recherche d'un emploi, car au lieu d'en créer elle contribuera à en supprimer. A partir de maintenant, avoir accès au marché du travail ne garantit pas des conditions de vie dignes.

La crise n'est pas la raison de cette réforme, sinon l'excuse. Une excuse pour augmenter le pouvoir du patronat de façon démesurée. Son objectif n'est pas de lutter contre la précarité ou le chômage, comme ils prétendent. Cette réforme n'est autre que le cadeau qu'ils réclament depuis longtemps : davantage de pouvoir pour licencier, pour baisser les salaires et ne pas respecter les conventions collectives.

Emploi :

Elle facilite les licenciements et baisse l'indemnisation qui leur est liée : le licenciement avec indemnisation de 45 jours par année travaillée disparaît et celui avec indemnisation de 33 jours se généralise. Cependant, ce dernier ne va pas non plus être appliqué, car tous les licenciements seront obligatoires, donc dans la pratique, seule sera appliquée l'indemnisation de 20 jours limite à un an. Un licenciement libre et gratuit.

Les licenciements collectifs ne devront pas passer devant l'autorité juridique. Les entreprises auront les mains libres pour licencier collectivement.

La possibilité de licencier collectivement s'étend aussi aux entreprises publiques, pour continuer les réductions budgétaires dans les services publics, services que nous utilisons et dont nous avons toutes et

tous besoin.

Précarité :

Les contrats de formation : contrats d'une durée minimum d'un an et maximum de 3. La première année la rémunération sera de 481 euros, la deuxième et troisième année de 513 euros. Ces contrats pourront enchaîner.

Les contrats de travail à temps partiel : Les heures supplémentaires seront possibles dans les contrats à temps partiel. C'est à dire qu'un temps partiel pourra couvrir un temps plein. Cette modalité s'adresse aux femmes. Ce n'est pas une mesure de conciliation, mais une façon de transformer l'emploi des femmes en aide au salaire familial et que les obligations familiales incombent aux femmes exclusivement.

Le contrat indéfini de soutien aux entrepreneurs : licenciement libre et sans indemnisation durant la première année. Ce contrat s'adresse aux petites entreprises de moins de 50 salariés. 97 % des entreprises du Pays Basque péninsulaire pourront ainsi l'appliquer.

Les agences d'intérim : Elles ont un rôle principal et davantage de compétences. C'est une façon de privatiser les emplois publics.

La négociation collective complètement déréglée

L'entrepreneur a la capacité de changer les conditions de travail à sa guise. Il peut ne pas appliquer ce qui a été accordé dans la convention collective, que ce soit le salaire, les horaires ou le type de contrat. Les conditions de travail vont empirer, la diminution constante des salaires amènera un appauvrissement continu et progressif de la société, car les entreprises entreront en compétition pour baisser les coûts au détriment des travailleuses et travailleurs.

Non seulement ils ont bafoué nos droits, mais ils ont aussi supprimé un instrument de la classe travailleuse pour défendre ces droits. Ils ont éliminé la négociation collective. D'une part, ils l'ont centralisée, en mettant les conventions nationales au-dessus des provinciales, avec la perte des droits que cela suppose et d'autre part, ils ont octroyé à l'entreprise la capacité absolue pour laisser sans valeur ce qui a été accordé.

Ils ont imposé l'arbitrage obligatoire pour ne pas appliquer les conventions. Ils ont également supprimé l'ultra-activité des conventions ce qui laisse sans application celles qui ne sont pas renouvelées depuis deux ans.

Un modèle de relations de travail unilatéral

Le modèle des relations de travail a complètement changé avec cette réforme et nous en impose un totalement unilatéral. On ne peut plus parler de négociation collective s'il n'est pas nécessaire d'arriver à des accords. Et il n'y a plus de négociation collective si les chefs d'entreprise ont tout le pouvoir de faire et défaire à leur guise. Nous, travailleuses et travailleurs, n'avons plus que la menace du chômage.

Il ne s'agit pas d'une réforme supplémentaire, mais d'une réforme qui en finit avec les relations de travail qui existaient jusqu'à présent. L'Etat a décidé de se retirer, de laisser sa fonction de médiateur et de garant des droits. Il a remis au patronat la législation du travail : au lieu d'être un instrument pour garantir les droits du travail, c'est devenu un instrument pour garantir les privilèges du capital.

Une forte et ample réponse dans tout le Pays Basque

Nous devons répondre. La classe travailleuse du Pays Basque doit répondre haut et fort. Nous n'avons pas de futur dans un Etat prêt à céder toutes les envies et demandes du capital.

Nous, travailleuses et travailleurs, ne sommes pas en mesure d'accepter toutes les réductions budgétaires, réformes et impositions qui viennent de Madrid. Nous l'avons fait savoir et allons lutter pour cela.

Il est urgent de construire un Cadre Basque des Relations du travail et de la Protection Sociale, c'est l'unique façon de nous protéger de toutes ces agressions : décider et constituer ici les normes qui régissent nos relations de travail, libres d'impositions. Il est de plus en plus urgent de construire une autre modèle économique et social au Pays basque, c'est la seule façon d'échapper au désastre auquel on nous conduit depuis Madrid, sinon tôt ou tard, nous finirons par couler comme l'Espagne. Au Pays Basque nous pouvons le faire. Nous avons une situation économique difficile et plus encore, de par notre situation politique syndicale et sociale, nous avons l'occasion de tracer notre propre chemin et la force pour y arriver. Allons-y !

29 MARS GREVE GENERALE